



Département du Haut-Rhin
COMMUNE DE BANTZENHEIM
Conseil municipal
MARDI 9 MAI 2023 à 20h00

AVIS D’AFFICHAGE
Liste des délibérations

Membres présents :

Roland ONIMUS, Jean-Marc PILOT, Edith ZANINETTI, Martine LUTHRINGER, Dominique RUEFF, Pierre REMY, Thierry SALTZMANN, Céline MIEHE, Anne DABRY, Daniel GODINAT, Claire RADZUWEIT, Erika HELM-KUPPEK, Bernard RAILLARD, Guillaume SEVIN (*jusqu’au point 16*)

Membres excusés :

Frédéric BRENDER procuration à Jean-Marc PILOT
Jean-Luc LINDECKER procuration à Pierre REMY
Linda MANA procuration donnée à Thierry SALTZMANN

Secrétaire de séance :

Vanessa MEYER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

1. Désignation du secrétaire de séance

Après délibération, le conseil municipal, à l’unanimité, et sans observation, approuve la désignation de Mme Vanessa MEYER, Secrétaire Générale de Mairie, en qualité de secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal du 28 mars 2023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 15 voix pour et 2 abstentions (Bernard RAILLARD et Guillaume SEVIN) approuve le procès-verbal du 28 mars 2023.

3. Convention constitutive d’un groupement de commandes pour la passation d’un marché public de transports scolaires des écoles élémentaires vers le centre nautique d’Ottmarsheim

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité :

- approuve le projet de convention constitutive de groupement de commande pour la passation et l’exécution d’un marché public de transports scolaires entre les 6 communes joint à la présente délibération ;
- approuve que la Commune d’Ottmarsheim soit désignée coordonnateur du groupement de commande ;
- dit que les missions de coordination gérées par la Commune d’Ottmarsheim seront consenties à titre gratuit ;
- autorise M. le Maire à signer tout acte afférent à la présente proposition.

4. Convention de prolongation du service informatique mutualisé

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide d'approuver la convention de prolongation du service informatique mutualisé portant mise à disposition de M. Daniel SCHELLINGER.

5. Approbation du contrat de territoire agglomération de Mulhouse avec la collectivité Européenne d'Alsace

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le Contrat de Territoire Alsace à l'échelle du Territoire Agglomération de Mulhouse pour la période 2022-2025, tel que joint en annexe ;
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat précité ;
- charge Monsieur le Maire de mettre en œuvre la présente délibération.

6. Infrastructures de recharge pour véhicules électriques – Transfert de compétence au profit de Mulhouse alsace agglomération

Le point a été ajourné par l'ensemble du conseil municipal.

7. Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance (stspd) 2022 – 2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 16 voix pour et 1 abstention. (Guillaume SEVIN) :

- approuve la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance pour la période 2022 à 2026 ;
- charge le Maire ou son adjoint(e) délégué(e) de signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération et notamment de signer la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance.

8. Projet de sécurisation des rues du village (Général de Gaulle, Battenheim, Eglise, Verdure et Hardt)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de retenir la proposition de l'ADAUHR pour un montant de 6 792 euros ;
- charge le Maire ou son adjoint(e) délégué(e) de signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

9. Versement d'une subvention à l'association foncière de Bantzenheim dans le cadre des travaux de réfection du chemin Ottmarsheimerweg

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 16 voix pour et 1 abstention. (Guillaume SEVIN) :

- décide de verser une subvention de 8 400 euros ;
- dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif de l'exercice.

10. Adoption de la convention de mise à disposition d'un archiviste itinérant par le centre de gestion

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de recourir aux services de l'archiviste itinérant du centre de gestion du Haut-Rhin pour la maintenance des archives de la commune ;
- charge le maire d'analyser, en concertation avec ce service, les besoins en nombre de jours ouvrés suivant l'importance des archives à traiter ;
- autorise le maire à signer la convention avec le centre de gestion ;
- dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif de l'exercice.

11. Modalités de remboursement des frais de déplacement des agents municipaux

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide du remboursement des frais de déplacement aux fonctionnaires et agents contractuels de la commune en position ;
- décide que les montants seront réactualisés selon les taux en vigueur pris lors de nouveaux décrets ou circulaires ;
- autorise le Maire à effectuer les mandatements correspondants sur les crédits figurant aux différents budgets.

12. Création d'un emploi permanent d'adjoint administratif – Agence Postale

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de créer un emploi permanent d'adjoint administratif, à raison d'une durée hebdomadaire de 17h30, à compter du 1er mai 2023 ;
- dit que les crédits nécessaires figurent au budget du principal ;
- autorise M. le Maire à accomplir toutes formalités y afférentes et à signer tout document à cet effet.

13. Désignation des délégués chargés de représenter la commune auprès de la Commission Communale Consultative de la Chasse

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de ne pas désigner au scrutin secret les représentants de la commune auprès de la Commission Communale Consultative de la Chasse ;
- désigne MM. Daniel GODINAT et Bernard RAILLARD en tant que délégués chargés de représenter la commune auprès de la Commission Communale Consultative de la Chasse.

14. Désignation des délégués chargés de représenter la commune auprès de la Commission Communale de Dévolution de la Chasse

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de ne pas désigner au scrutin secret les représentants de la commune auprès de la Commission Communale de Dévolution de la Chasse ;
- désigne MM. Daniel GODINAT et Bernard RAILLARD en tant que délégués chargés de représenter la commune auprès de la Commission Communale de Dévolution de la Chasse.

15. Délégation de signature : information

Le conseil municipal prend acte de ces informations.

16. Informations communiquées par les Adjoint

Le conseil municipal prend acte de ces informations.

17. Divers

Le conseil municipal prend acte de ces informations.

A Bantzenheim, le 11/05/2023

Le Maire
M. Roland ONIMUS

